Perquisition chez X : “Nous ne nous laisserons pas intimider par les mesures mises en œuvre aujourd’hui par les autorités judiciaires françaises.” (MàJ)

03/02/2026 à 23h51



> *French judicial authorities raided X’s Paris office today in connection with a politicized criminal investigation into alleged manipulation of algorithms and purported fraudulent data extraction. We are disappointed by this development, but we are not surprised. The Paris Public…*
>
> *— Global Government Affairs (@GlobalAffairs) February 3, 2026*

Une perquisition est menée ce mardi dans les locaux français de la plateforme X, dans le cadre d’une enquête ouverte en janvier 2025 par la section de lutte contre la cybercriminalité du parquet de Paris. Les investigations sont conduites avec l’UNCyber de la gendarmerie nationale, en présence d’Europol.

Parallèlement, des convocations en vue d’auditions libres ont été adressées pour le 20 avril 2026 à Paris à Elon Musk et à Linda Yaccarino, en leur qualité de gérant de fait et de droit de la plateforme X au moment des faits. Des salariés de X sont également convoqués entre le 20 et le 24 avril 2026 afin d’être entendus comme témoins. Ces auditions doivent permettre aux dirigeants d’exposer leur position sur les faits reprochés et, le cas échéant, les mesures de mise en conformité envisagées.

Selon le parquet, cette enquête s’inscrit à ce stade dans une démarche qualifiée de constructive, avec pour objectif de garantir à terme la conformité de la plateforme X aux lois françaises, dès lors qu’elle opère sur le territoire national.

L’enquête a été ouverte à la suite de deux signalements reçus le 12 janvier 2025, puis confiée le 9 juillet 2025 à la direction générale de la gendarmerie nationale. Elle a ensuite été élargie après d’autres signalements visant le fonctionnement de Grok sur la plateforme X, ayant conduit à la diffusion de contenus négationnistes et de deepfakes à caractère sexuel.

PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

PARQUET DE PARIS

LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 3 février 2026

Communiqué de presse

Une perquisition est diligentée ce jour dans les locaux français de la plateforme X, dans le cadre de l'enquête ouverte en janvier 2025 par la section de lutte contre la cybercriminalité du parquet de Paris, avec l'UNCyber de la gendarmerie et en présence d'Europol.

Parallèlement, **des convocations aux fins d'auditions libres le 20 avril 2026 à Paris ont été envoyées à Monsieur Elon MUSK et à Madame Linda YACARINO, en leur qualité de gérant de fait et de droit de la plateforme X au moment des faits**. Des salariés de la plateforme X sont également convoqués la semaine du 20 du 24 avril 2026 pour être entendus en qualité de témoin. Les auditions libres des dirigeants doivent leur permettre d'exposer leur position sur les faits et le cas échéant les mesures de mise en conformité envisagées.

La conduite de cette enquête s'inscrit à ce stade dans une démarche constructive, dans l'objectif **de garantir *in fine* la conformité de la plateforme X aux lois françaises, dans la mesure où elle opère sur le territoire national**.

Pour rappel, cette enquête a été **ouverte à la suite de deux signalements reçus le 12 janvier 2025**. Le 9 juillet 2025 le parquet de Paris a confié les investigations à la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN). L'enquête a été élargie à la suite d'autres signalements dénonçant le **fonctionnement de Grok sur la plateforme X, ayant conduit à la diffusion de contenus négationnistes et de deepfakes à caractère sexuel.**

Les investigations portent sur les infractions pénales suivantes :

- complicité de détention d'images de mineurs présentant un caractère pédopornographique
- complicité de diffusion, offre ou mise à disposition en bande organisée d'image de mineurs présentant un caractère pédopornographique
- atteinte à la représentation de la personne (*deepfake* à caractère sexuel)
- contestation de crime contre l'humanité (négationnisme)
- extraction frauduleuse de données d'un système de traitement automatisé de données en bande organisée
- falsification du fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données en bande organisée
- administration d'une plateforme en ligne illicite en bande organisée.

Laure BECCUAU,
Procureure de la République